



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 MAI 2026

N° 20260505_08

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres, dûment convoqué le vingt-neuf avril, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick de CASANOVE, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 29 avril 2026
Nombre de présents	21	Date d'affichage	Du 11 mai au 12 juillet 2026
Nombre de pouvoirs	6	Secrétaire de séance (conformément à l'art. L 2121-17 du CGCT)	M. Thomas GREILSAMER
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	Monsieur Le Maire
Nomenclature	7.5	Certifiée exécutoire	Le 11 mai 2026

PRESENTS : M. Patrick de CASANOVE ; Mme Martine SEGUI ; M. Jean-Guy RENON ; M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES ; Mme Annabella LESAGE ; M. Yannick SAUBES ; Mme Sylviane LECLOU ; M. Franck SAPIN ; M. André BENICHOU ; Mme Christiane LANTENOIS ; Mme Brigitte BARTHAS ; Mme Anna CAAMANO ; Mme Lydie LEMOINE ; Mme Angélique MICHAUX ; M. Rémi LAHARIE ; Mme Diana CAMAIONE ; M. Thomas GREILSAMER ; M. Alain PEYRELONGUE ; Mme Murielle O'BYRNE CASTRO ; M. Patrick CAZAUX ; Mme Isabelle LEBOEUF.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Cyprine LAVAUD a donné pouvoir à Martine SEGUI ; M. Jacques LAHERRE a donné pouvoir à Yannick SAUBES ; Mme Alexandra MARTINS DA SILVA a donné pouvoir à Christiane LANTENOIS ; M. Alexandre GILLOIR a donné pouvoir à Diana CAMAIONE ; Mme Virginie BERTOLI a donné pouvoir à Muriel O'BYRNE CASTRO ; M. Patrice CORRIHONS a donné pouvoir à Patrick CAZAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Patrick CONTINI ; Dominique LEBRUN.

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT,
le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

OBJET : ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS SCOLAIRES

La demande financière effectuée par l'école Dous Maynadyes d'Ondres en date du 2 février 2026 a pour but l'organisation d'un séjour découverte avec nuitée à Labenne (demi-pension), les lundi 8 et mardi 9 juin 2026, avec les 45 enfants des classes de grande section et CP, accompagnés par 6 adultes.

Le financement du séjour repose sur une participation des familles fixée à ce jour à 25 € ainsi que sur une contribution de la coopérative scolaire.

Une participation de la Ville permettrait de réduire le coût restant à la charge des familles.

Afin que l'ensemble des élèves puisse en bénéficier, cette demande sera réitérée tous les 2 ans.



CONSIDERANT la demande financière effectuée par l'école Dous Maynadyes d'Ondres en date du 2 février 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 450 euros (soit 10 € / élève) à l'école Dous Maynadyes d'Ondres, à l'attention des 45 élèves pour l'organisation du séjour de découverte ;

PRÉCISE que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026 et seront versés sur présentation des justificatifs de participation des élèves ondrais.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.*



Le Maire,
Patrick de CASANOVE

Le secrétaire,
Thomas GREILSAMER